

# CAP - Charte d'Amélioration des Ports

HAROPA – Ports de Paris, la Ville de Paris, les acteurs économiques et industriels, font évoluer leurs pratiques pour préserver un environnement de qualité et s'engagent dans un développement durable de leurs activités en bord de voie d'eau.



- Direction territoriale de Paris -  
Publié le 19 Avril 2019

Cette démarche s'applique à l'ensemble des domaines portuaires et des filières qui s'engagent dans une démarche d'amélioration continue en faveur d'une meilleure intégration urbaine, architecturale et paysagère des sites et installations, de la maîtrise de leurs impacts sociétaux et environnementaux, et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

[> Voir le site dédié CAP](#) 

## Activités industrielles

Les installations et sites portuaires s'engagent à réaliser un audit annuel par un organisme indépendant sur les critères d'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la maîtrise des impacts environnementaux des activités et l'information régulière des publics concernés et à mettre en œuvre le plan d'action correspondant.

## Animation & loisirs

URL of the page: <https://www.haropaports.com/fr/paris/cap-charte-damelioration-des-ports>

□

La démarche s'appuie sur une Charte des Usages élaborée et concertée avec les parties prenantes à l'échelle d'un ou de plusieurs ports. Elle a pour objectif de définir les bonnes pratiques afin d'assurer la tranquillité des riverains et un usage partagé qui soit bénéfique pour tous.

## Carte interactive

Découvrez sur notre carte interactive CAP les nombreux sites audités dans le cadre de la Charte d'amélioration des ports : centrales à béton, centre de traitement des déchets, infrastructures portuaires...

[> Voir la carte](#) 